



eau17

Votre service public de l'eau



Retour d'Expériences

Une stratégie foncière pour agir par la maîtrise de la propriété en Charente-Maritime

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

EN CHARENTE-MARITIME EN 2021



Eau 17 :

- 432 communes et 12 interco adhérentes
- 63 champs captants pour produire 40 Mm³/an d'eau potable (sur les 52 Mm³/an produits en Charente-Maritime)
- 500 000 à 1,5 millions d'usagers

LES EAUX SOUTERRAINES : 34 Mm³/an

- ❖ 27 Mm³ sur 64 ouvrages (Eau 17)
- ❖ 7 Mm³ sur 7 ouvrages d'autres collectivités.

LES EAUX DE SURFACE : 18+1 MM³/AN

Le fleuve Charente :

- 12 Mm³ à St Hippolyte (Eau 17)
- 6 Mm³ à St Savinien (CDA de la Rochelle)

- ▲ Usines de traitement d'eau de surface 18 Mm³
- ▲ Ouvrage d'eau potable en nappe libre
- ▲ Ouvrage d'eau potable en nappe captive } 34 Mm³
- Canalisations principales du réseau de distribution

Stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique

Axe 1 Innover pour assurer la continuité de service et sa résilience

DÉFI
1-1



Anticiper les évolutions tendanciennes
du climat et les événements extrêmes

DÉFI
1-2



Garantir la sécurité sanitaire
et protéger les installations
contre les actes de malveillance

DÉFI
1-3



Éviter les interruptions
de service



Axe 2 Préserver la ressource en eau

DÉFI
2-1



Limitier la pression sur la ressource

DÉFI
2-2



Protéger durablement la qualité
de la ressource en eau potable

DÉFI
2-3



Protéger les milieux
superficiels



Axe 3 Être acteur du développement durable des territoires

DÉFI
3-1



Développer les énergies renouvelables
et de récupération

DÉFI
3-2



Anticiper la mutation des territoires

DÉFI
3-3



Être proche des territoires
et des usagers



Axe 4 Réduire l'empreinte écologique du service public de l'eau

DÉFI
4-1



Efficacité énergétique et sobriété carbone du
système industriel

DÉFI
4-2



Encourager la consommation d'eau
du robinet comme eau de boisson

DÉFI
4-3



Mettre en place des
bonnes pratiques
internes



LE PROGRAMME RÉGIONAL RE-SOURCES

Aire d'alimentation de Toutvent

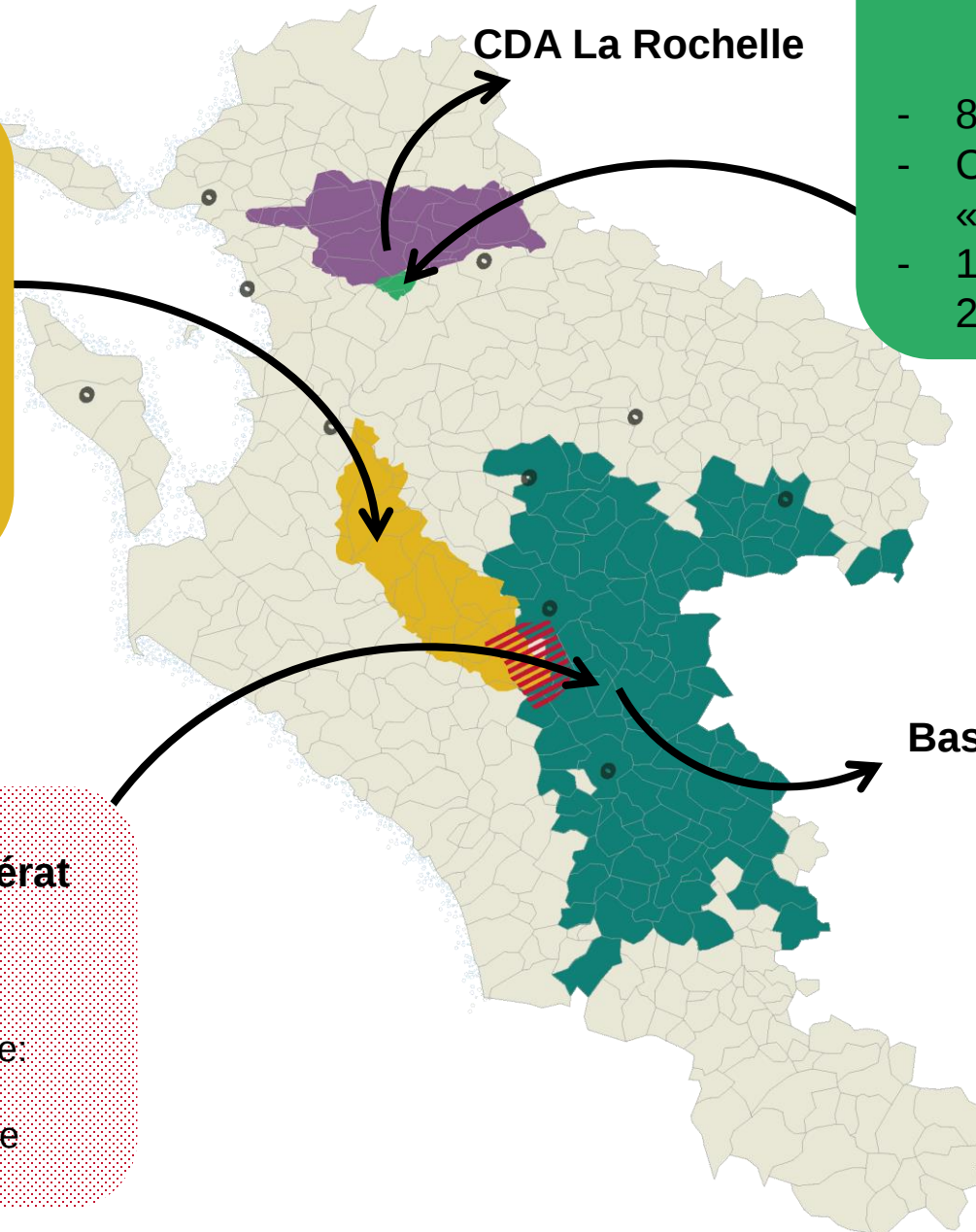
- 800 ha et 36 agriculteurs
- Captages en nappe libre: Landrais « Toutvent » pollué par les nitrates
- 1^{er} Programme d'Actions (2019-2023)

Bassin Versant de l'Arnoult

- 20 000 ha et 450 agriculteurs
- Captages en nappe libre: La Clisse (Le Château d'Eau et La Roche) Trizay (Le Bouil de Chambon)
- 2^{ème} Programme d'Actions (2016-2020)

Aire d'alimentation de Lucérat

- 5000 ha et 100 agriculteurs + pollution industrielle
- Captage en nappe semi-captive: Saintes (Lucérat)
- Presque dans le 1^{er} Programme d'Actions



Bassin Versant de la Charente

L'ACQUISITION FONCIÈRE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

■ POURQUOI?

Pour limiter les risques de pollution sur les captages vulnérables

- **pollutions chroniques** : anciennes carrières de La Clisse, Gouffre de Toutvent
- **pollutions diffuses (nitrates , pesticides)** : bassin de l'Arnoult, AAC Lucérat, AAC de Landrais

■ OÙ?

Dans les « zones sensibles » autour des captages vulnérables vis-à-vis des pollutions diffuses

- **à proximité immédiate du captage** : zone de marnage de la nappe
- en **domaine karstique** avec **présence de failles**
- dans les **vallées sèches et axe de drainage** en amont du captage

■ COMMENT ?

3 piliers de la protection de la ressource via l'acquisition foncière :

- **Stratégie foncière à définir (zones, étapes...)**
- **Maintenir la vocation agricole des terrains**
- **Concertation**

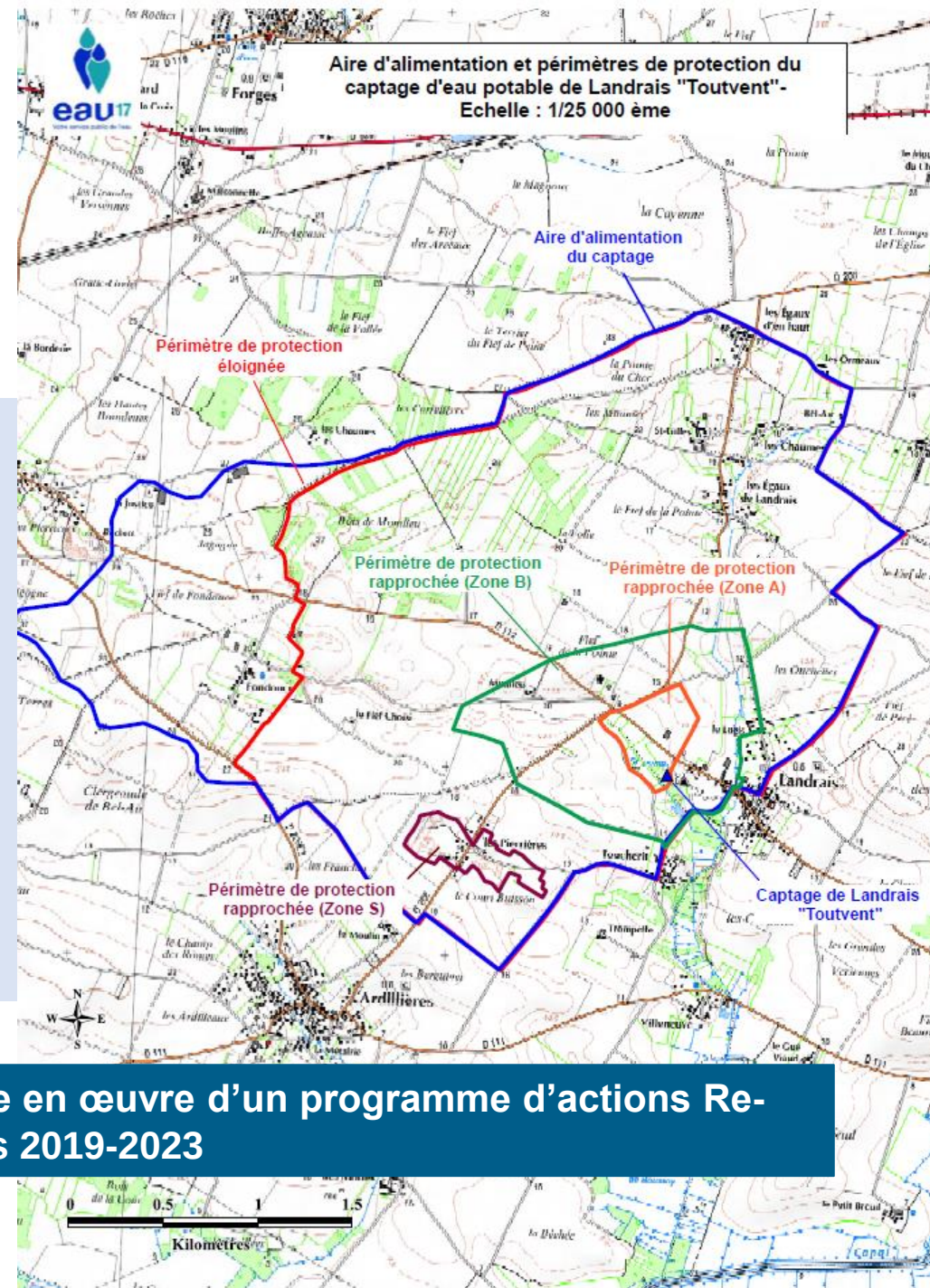
Les acquisitions foncières en secteur sensible :

Levier le plus efficace et durable pour la protection de la ressource en eau

L'Aire d'Alimentation du Captage de Landrais

- ➔ 750 ha de surface agricole sur 900 ha
- ➔ 36 agriculteurs
- 15 agriculteurs exploitent 80% de l'AAC
- ➔ Prédominance Cultures d'hiver
- ➔ Pas d'irrigation
- ➔ Sol superficiel : groie supérieure

2018 : Concertation locale pour la mise en œuvre d'un programme d'actions Re-Sources 2019-2023



Stratégie foncière

Elaboration de la stratégie foncière

Dès 2018

Définition d'une zone d'acquisitions prioritaire

Définition des objectifs, des conditions

Mission confiée à la Safer

Constitution d'une réserve foncière

Etat des lieux

Etude sur les échanges de cultures par la SAFER
Présentation des opérations foncières envisageables

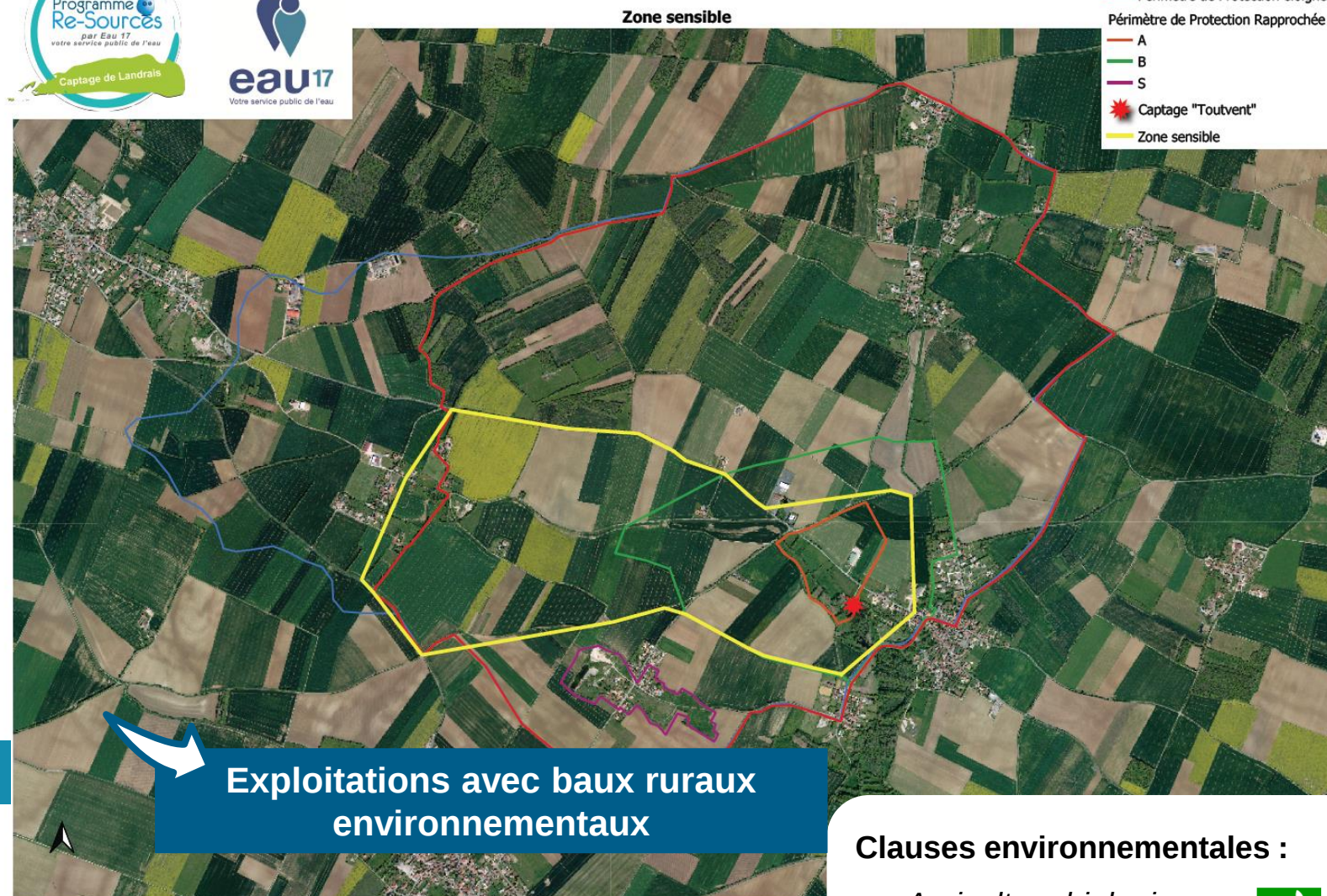
Mise en place d'une commission foncière

Acquisitions ou échanges en zone sensible

Rencontres avec les propriétaires et exploitants



Cartographie de l'Aire d'Alimentation de Captage "Toutvent" à LANDRAIS



Clauses environnementales :

- Agriculture biologique
- Prairie permanente

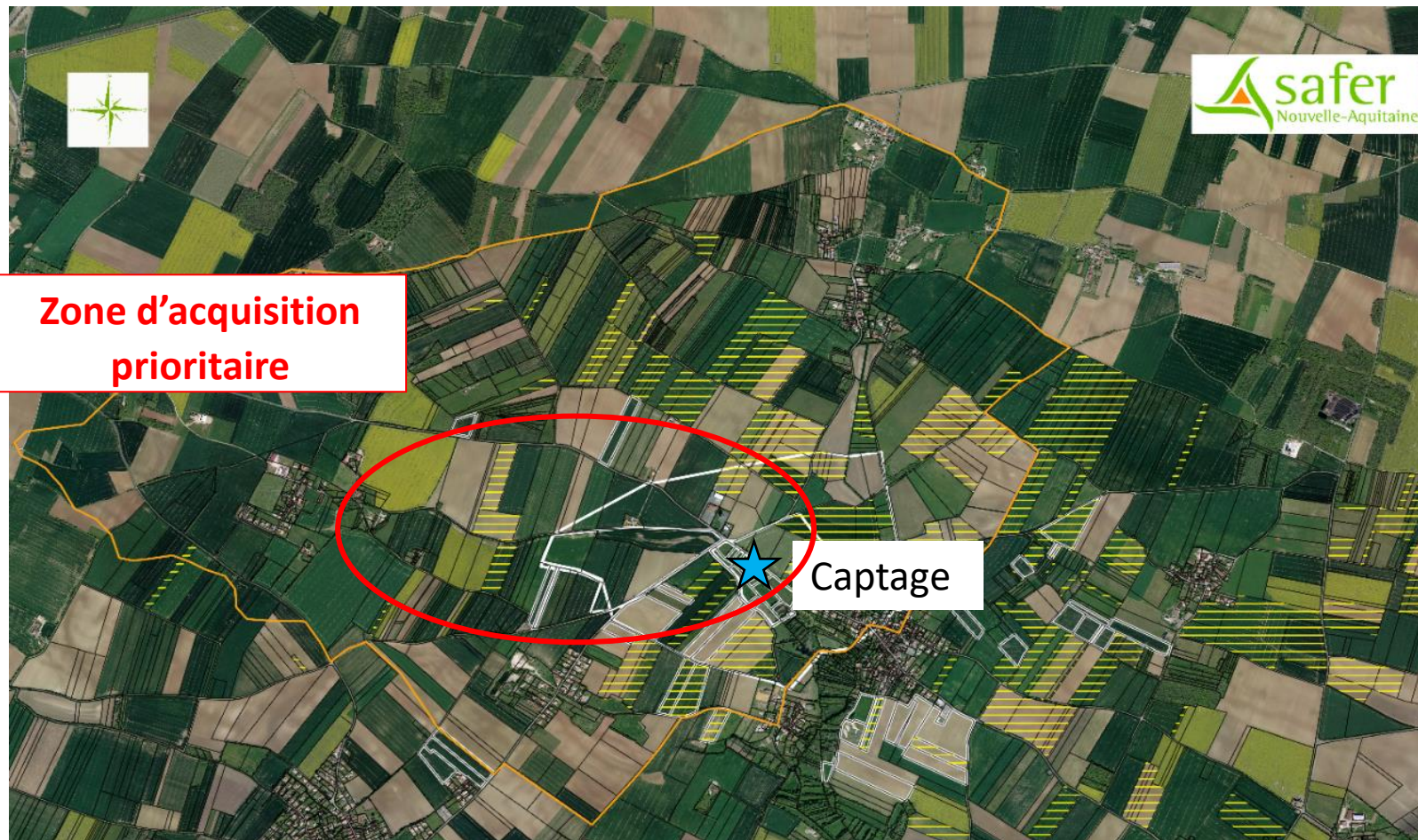


Une fois la stratégie foncière établie, que s'est-il passé?



Outils Safer mis en œuvre :

- Veille foncière et négociation des acquisitions pour le compte de Eau 17 (amiable et préemption) avec cahier des charges
- Etude sur les échanges de cultures
- Constitution d'une réserve foncière
 - Echanges et restructuration foncière
- Intermediation locative et baux à clauses environnementales



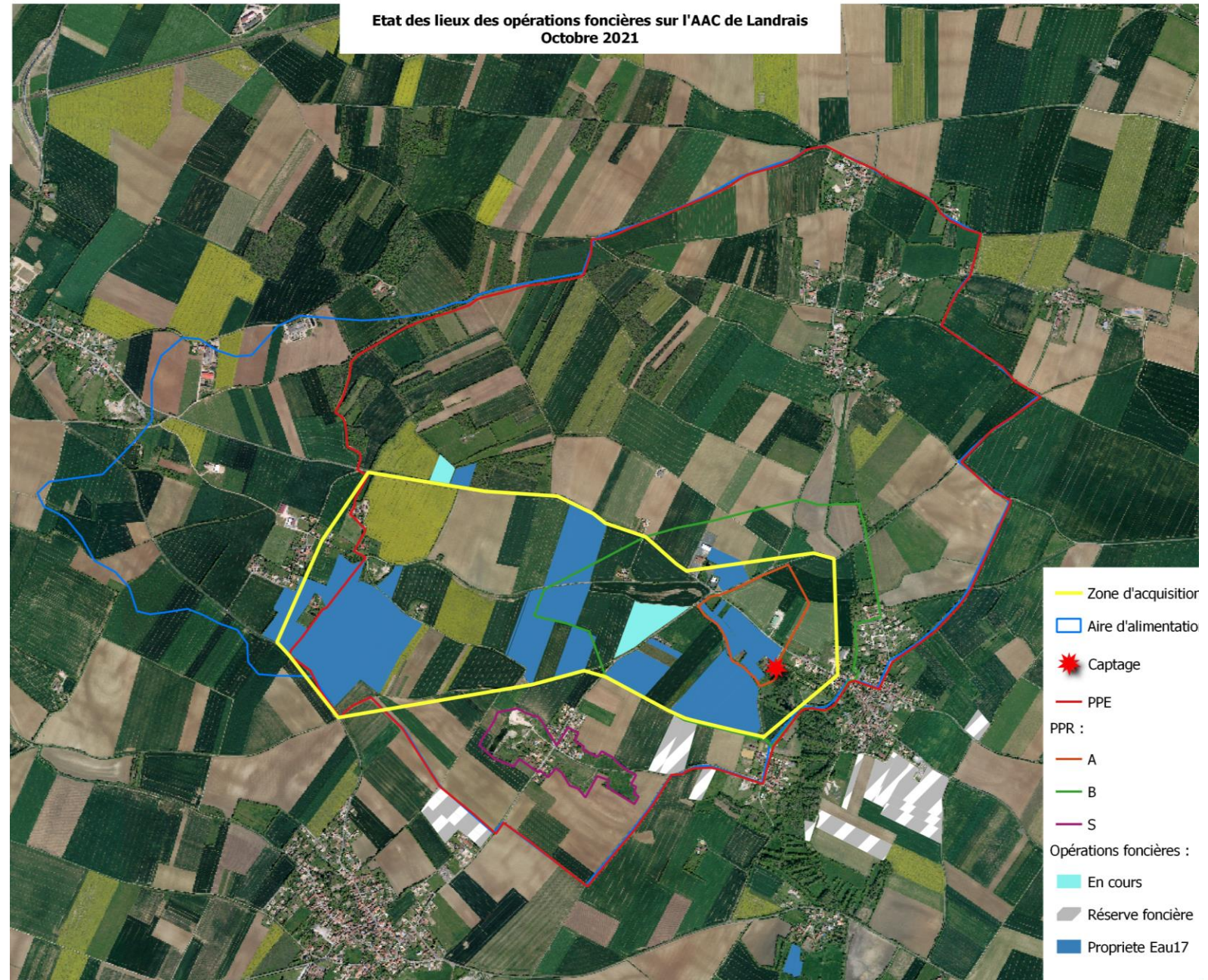
L'animation foncière a abouti à:

3 acquisitions par
préemption

7 acquisitions amiables

4 échanges simples,

2 échanges multilatéraux

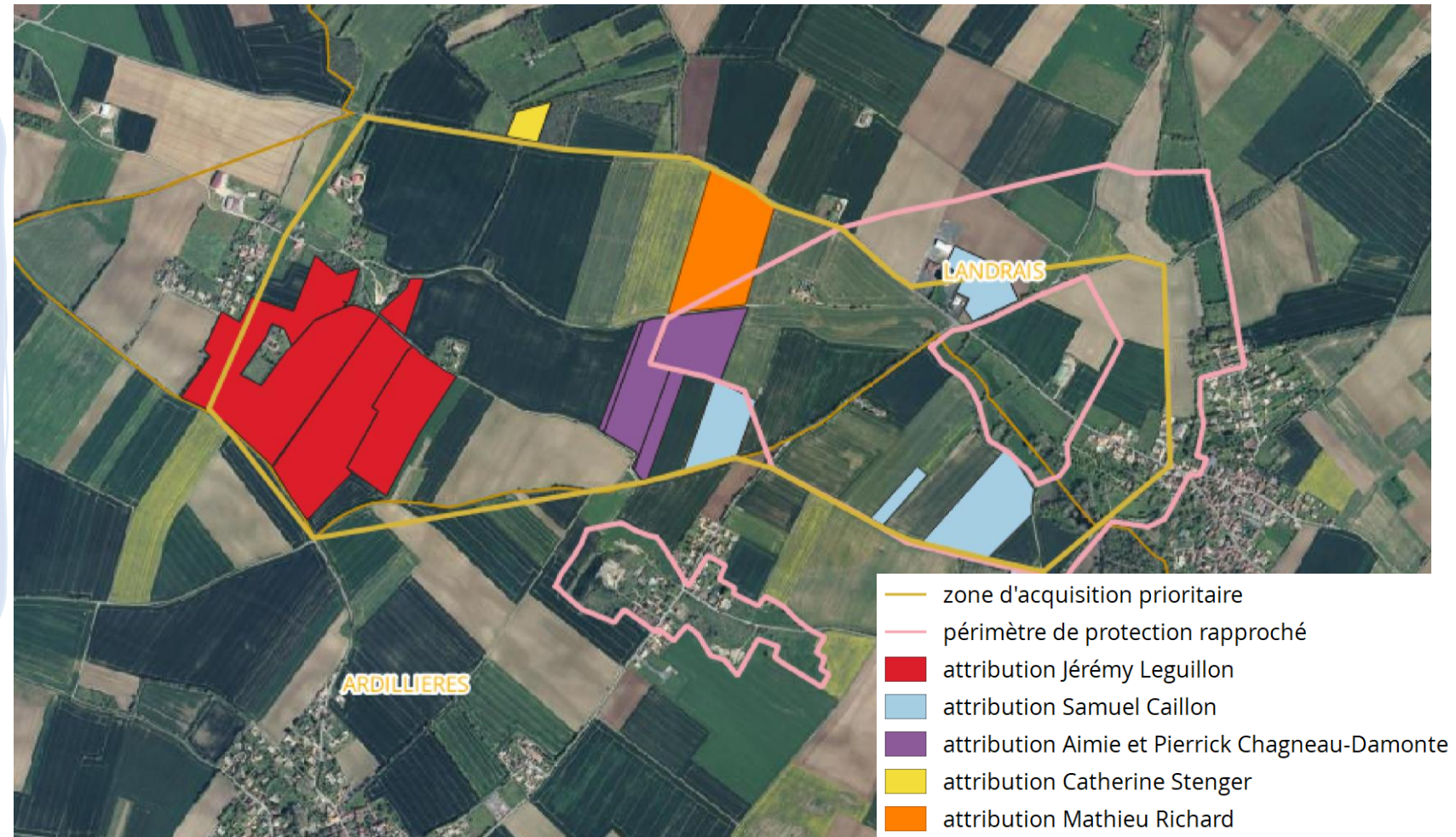


Résultats :

60 ha maîtrisés par Eau 17:
en bio et/ou prairie

9 agriculteurs bénéficiaires

24 ha de réserve foncière
en projet d'échanges



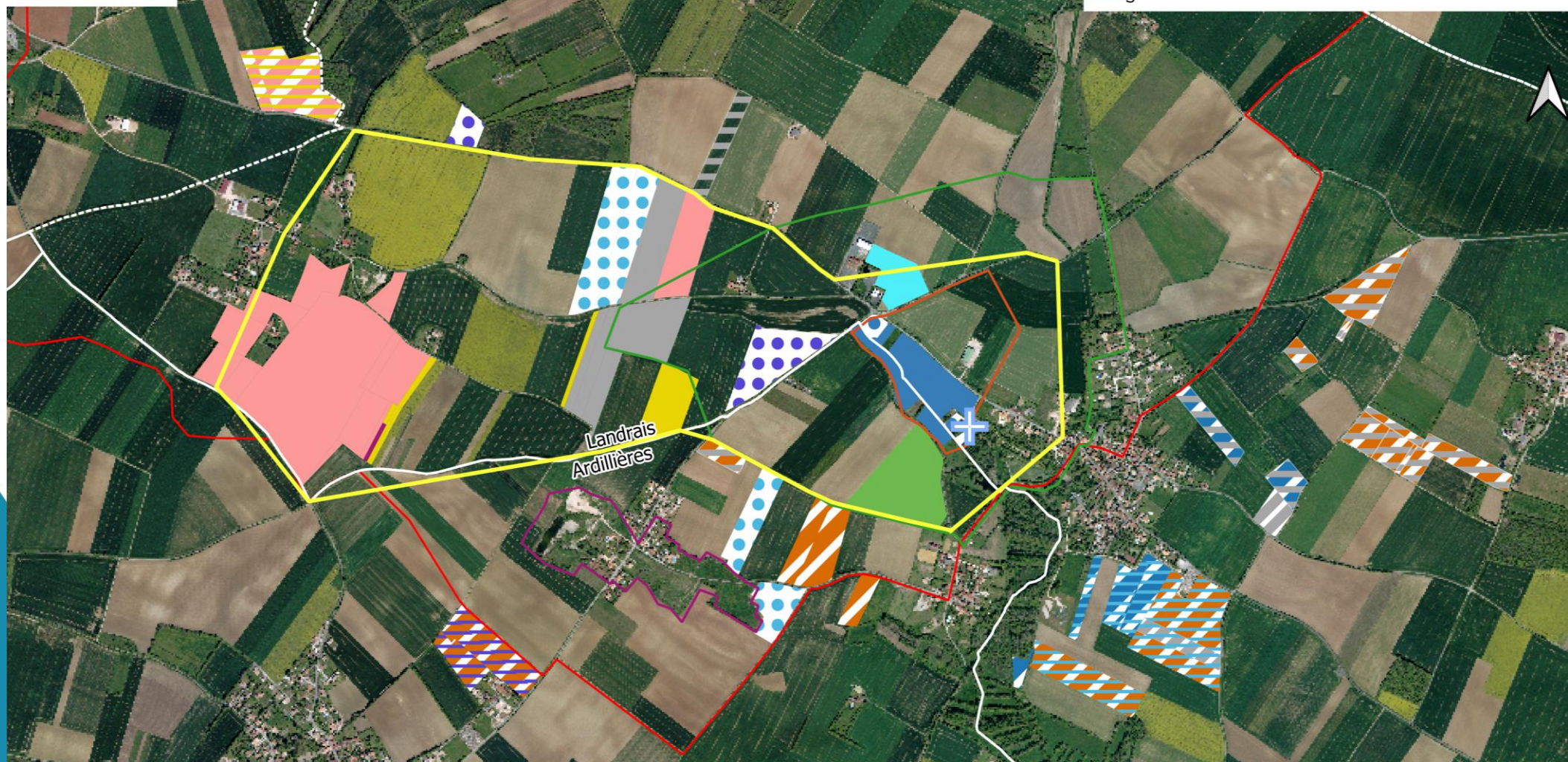
Difficulté rencontrée:

Attributions des parcelles à des agriculteurs en dehors du réseau de travail des agriculteurs mobilisés

ETAT DES LIEUX DES DOSSIERS FONCIERS - AAC LANDRAIS

Septembre 2022

- Zonage**
-  Captage "Toutvent"
 -  PPE
 - PPR**
 -  A
 -  B
 -  S
-  Zone d'acquisition prioritaire
 -  AAC
 -  Parcelles pleines: parcelles acquises
 -  Lignes diagonales: réserve foncière
 -  Lignes horizontales: consommation de réserve foncière pour échanges
 -  Points: opérations en projet



En résumé

Ce qui constitue la stratégie foncière à Landrais:

- la zone d'acquisition
- le type de parcelles recherchées
- les partenariats sur lesquels elle s'appuie
- les règles qu'on se donne: prix, conditions d'acquisition ou d'attribution à des tiers
- les modalités de financement
- le devenir souhaité des parcelles
- Les lieux de dialogue où elle est réfléchie, décidée, expliquée



Et ça fonctionne parce que:

- Elle est discutée
- Elle est définie
- Elle est portée
- Elle est partagée
- Elle est expliquée

... dans des instances de décision et des lieux de concertation:

- Commission foncière locale
- Réunions de concertation pour le Programme d'Action Territorial
- Commission Eau/bureau syndical
- Comité technique Safer

... avec les agriculteurs, les financeurs, la Safer, la Chambre d'Agriculture, les collectivités et les autres acteurs du territoire,

... et fixée notamment dans:

- le Programme d'Action Territorial
- la convention avec la Safer
- les partenariats locaux

